

2^{EME} TROPHEE CNPO DES JEUNES CUISINIERS 2013

« L'ŒUF DANS TOUTES SES RECETTES »

OUVERT AUX 15-24 ANS

FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER A ADOCOM

Nom, Prénom

.....

Date de naissance

Tél :

Mail :

Adresse postale :

Selon votre situation, choisissez : A,B ou C

A/ En Ecole de cuisine :

Etablissement

Diplôme préparé

Nom du chef de travaux et ou du professeur.....

B/ En apprentissage en restaurant : Nom et adresse de l'Etablissement

.....

C / Candidat libre : Nom et adresse de l'établissement s'il y a lieu.....

.....

Merci de votre participation
François et Emmanuelle pour l'équipe Adocom

Retour de la présente fiche pour le 20 décembre 2012

Date d'envoi des recettes et photos : 25 février 2012.

Par courriel : adocom@adocom.fr ou par courrier : Adocom 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris

Tél : 01 48 05 19 00





REGLEMENT DU CONCOURS 2013 « TROPHEE CNPO DES JEUNES CUISINIERS : L'ŒUF DANS TOUTES SES RECETTES »

Article 1 :

La Société ADOCOM, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le **CNPO (COMITE NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'ŒUF)**, organise un **Trophée de recettes à base d'œufs**.

Pour le Trophée de l'année 2013, la clôture des inscriptions est fixée au 20 décembre 2012.

La réception des recettes photographiées avec un court descriptif de chaque recette sont fixées au **25 février 2013**.

Article 2 :

Pour ce Trophée la réalisation de la recette souhaitée a pour thème :

L'ŒUF COCOTTE

Avec accompagnements au choix du candidat.

Si le candidat fait partie de la finale à Paris, il aura 1 heure 15 minutes pour réaliser 6 fois sa recette, l'achat de ses 6 mini cocottes ou ramequins etc.... lui sera remboursé.

Article 3 :

Ce concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 15 à 24 ans, futurs cuisiniers ou cuisinières : en écoles, en apprentissage ou participants libres.

Pour participer à ce concours gratuit et sans obligation d'achat, le candidat doit s'inscrire avant le 20 décembre 2012 minuit, en envoyant le bulletin d'inscription ou sur papier libre (cachet de la poste faisant foi) ou par courriel en indiquant :

- **ses coordonnées, sa date de naissance, son adresse précise avec son numéro de téléphone, ou portable et adresse mail,**
- **son statut (candidat libre, en apprentissage ou en école de cuisine, pâtisserie, etc...),**
- **l'Etablissement fréquenté (s'il y a lieu) : adresse, téléphone, et nom du Directeur, professeur ou chef de travaux.**

A l'adresse suivante :

ADOCOM-RP Trophée " CNPO des jeunes cuisiniers »
11, rue du Chemin Vert - 75011 Paris
Ou par Internet adocom@adocom.fr.

Article 4 :

Les dossiers de candidature obtenables sur le site adocom.fr sont à envoyer à Adocom avant le **25 Février 2013** et devront remplir les critères obligatoires suivants :

- Photographie de la recette,
- Des informations sur les ingrédients à réunir pour cette recette,
- Les étapes de réalisation de façon succincte,
- Que l'œuf ou les œufs utilisés soient parfaitement visible à l'image.

L'absence de ces informations pourra entraîner l'annulation de la participation.

Article 5 :

En participant à ce concours, chaque concurrent accepte que :

- Sa suggestion de recette, adressée à l'Organisation pour les pré-jurys et le jury devienne propriété du CNPO
- En cas de sélection, de venir à Paris participer à la finale en Mars 2013 et présenter sa recette en 6 exemplaires, **les œufs étant fournis le jour du concours. Les candidats venant avec leurs matériels, équipements et produits utiles à leur recette, y compris les préparations d'accompagnements déjà réalisées.**

Le déplacement du candidat (train, billet SNCF ou voiture, essence et péage), sa nuit à l'hôtel, son dîner la veille de la finale et son petit-déjeuner étant remboursés ou payés par l'Organisation.

Article 6 :

L'évaluation porte sur les points suivants :

- Il faut que l'association Accompagnement/Œufs soit originale et excellente gustativement lors du test final.
- Elle doit être créative, esthétique, présentée « façon cocotte » pour la photo du dossier de participation à envoyer avant le 25 Février 2013.
- La recette doit utiliser des produits que les consommateurs pourront trouver très facilement dans le commerce.

Le Pré-Jury et le Grand Jury, le jour de la Finale sont composés de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie,
- Personnalités du monde des Arts des Sciences des Lettres et des médias,
- Journalistes gastronomiques.
- Ils se réuniront en début Mars 2013 pour une finale fin Mars à Paris.

Article 7 :

Le bulletin d'inscription au concours peut être téléchargé sur le site www.adocom.fr (cliquer sur la phrase **TROPHEE « CNPO-Concours œufs 2013 »**, puis sur « formulaire d'inscription ») ou en s'adressant directement à l'agence ADOCOM au 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris,

Tél : 01 48 05 19 00 – Fax : 01 43 55 35 08 – Courriel : adocom@adocom.fr

L'inscription d'une part, puis le dossier descriptif recettes/photos doivent parvenir soit par courrier à ADOCOM-RP, soit par courriel à adocom@adocom.fr.

Une permanence téléphonique étant assurée pour aider les candidats et Chefs de travaux au 01.48.05.19.00. (Françoise/ Emmanuelle).

Une présélection de recettes sera faite, puis **6 finalistes** résidant en France réaliseront leur création à Paris lors de la finale.

Article 8 :

Les gagnants reçoivent par ordre, les lots suivants :

1^{er} Prix :

- **Une dotation de 1000 euros.**
- Invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme de lauréat
- Le Trophée du Concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos et sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.

La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner dans l'hôtel réservés pour 1 personne par l'Organisation et le dîner la veille de la finale à concurrence de 35 euros.

Le tout, d'une valeur de 1600 euros.

2^{ème} Prix :

- **Une dotation de 500 euros.**
- Invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme de lauréat et le Trophée.
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos et sa médiatisation Presse au plan national et régional.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.

La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner dans l'hôtel réservés pour 1 personne par l'Organisation et le dîner la veille de la finale à concurrence de 30 euros.

Le tout d'une valeur de 1100 euros.

3^{ème} Prix :

- **Une dotation de 400 euros.**
- L'invitation du lauréat au déjeuner le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme du lauréat et le Trophée.
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos et sa médiatisation Presse au plan national et régional.

- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner dans l'hôtel réservés pour 1 personne par l'Organisation et le dîner la veille de la finale à concurrence de 30 euros.

Le tout d'une valeur de 1000 euros.

Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Prix :

- **Une dotation de 200 euros.**
- L'invitation du lauréat au déjeuner le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme de lauréat et le Trophée du Concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos et sa médiatisation au plan national et régional.
- Le coût du déplacement Aller & retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner à l'hôtel réservés pour 1 personne par l'Organisation et le dîner la veille de la finale à concurrence de 30 euros.

Le tout d'une valeur de 800 euros.

Modalités

Les chèques de dotations seront remis ou envoyés à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription du gagnant ou précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris.

Tous les participants non sélectionnés pour la finale recevront un « Certificat de Participation » Trophée « L'œuf dans tous ses états 2013 »

Article 9 :

A la fin du concours, les participants présélectionnés seront contactés par ADOCOM par voie postale, par téléphone ou par courriel.

Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur.

Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit (la dotation par chèque étant envoyée en recommandé avec accusé de réception).

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches.

La non acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

De même, les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger ou le reporter.

Article 10 :

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée

par la loi du 6 Août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

L'utilisation d'une recette appartenant à un tiers, entraîne l'annulation de la participation, et la restitution du gain, le cas échéant.

Article 11 :

Les gagnants autorisent la société organisatrice et la société mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques en tant que tels, sans limite de durée, leurs noms, adresses, photos et recettes et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Article 12 :

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Article 13 :

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la société organisatrice :

ADOCOM RP –Trophée CNPO concours œufs -, 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

Article 14 :

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le Candidat.

S'agissant d'un concours, aucune indemnité ne sera accordée au titre de frais engagés pour la participation.

Les frais de déplacement à Paris : train en seconde classe pour une personne ou frais de voiture seront remboursés sur justificatifs comme précisé à l'article 5.

Une somme de 35 euros sera allouée à chaque candidat, pour le dîner à Paris la veille de la finale, pour chacun des 6 finalistes uniquement et pour petits achats de dernière minute à hauteur de 30 euros également ainsi que la facture des 6 mini cocottes ou ramequins etc ... de présentation à la finale achetés par les finalistes.

La chambre et le petit déjeuner pour 1 personne seront pris en charge par l'Organisation dans le cadre de la valeur du Prix mentionné. Les frais des éventuels accompagnateurs ne sont pas pris en charge par l'organisateur.
